

La genèse du projet

Né de la volonté politique de la commune de Tavel (30), le projet photovoltaïque de Campey s'inscrit en **continuité immédiate du poste source** implanté sur le territoire de la commune. Cette infrastructure électrique, l'une des plus imposantes d'Europe, est une position stratégique pour l'approvisionnement en électricité du Sud-Est du pays puisqu'il y transite l'équivalent de la consommation de plus de 4 millions d'habitants.

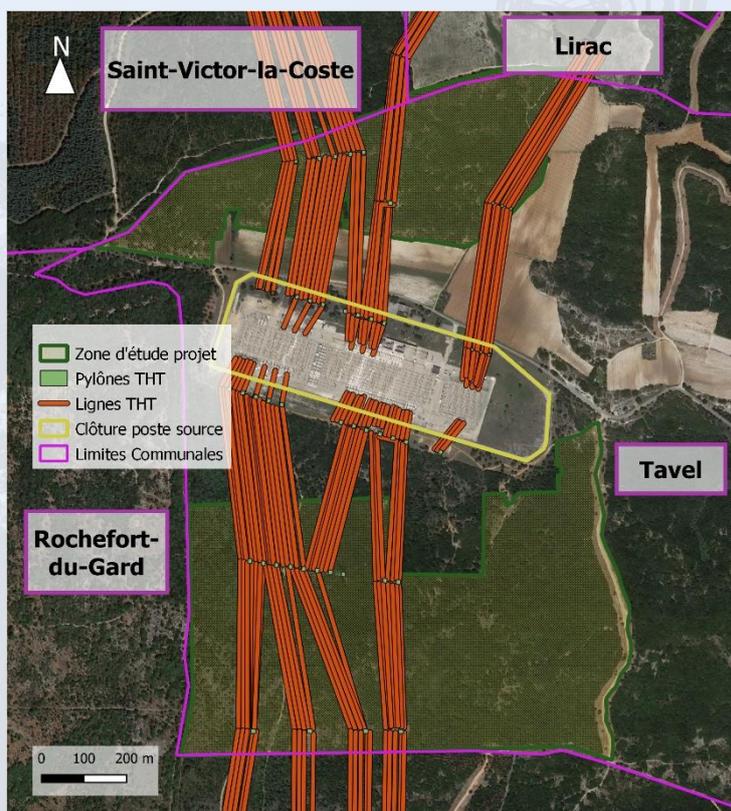
De nombreuses lignes à très haute tension (THT) surplombent les 82 hectares de la zone d'étude, marqués par la présence de 23 pylônes. Le développement de ce projet constitue une **opportunité d'œuvrer en faveur du renforcement de la sécurité du site vis-à-vis du risque incendie**.

Dans ce territoire, appartenant à la Communauté de Communes du Gard Rhodanien, où seulement 4,2% de la consommation d'énergie est issue des énergies renouvelables (source *picto-occitanie*), **les collectivités locales prennent part à l'investissement** dès la genèse du projet, à l'image de l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat (AREC) et de la Société d'Aménagement et d'Équipement du Gard (SEGARD).

Ce **projet, développé en co-construction avec les parties prenantes locales**, sera mis en service à horizon 2025 et exploité par TotalEnergies, également actionnaire de la société de projet.

Localisation de la zone d'étude

La zone d'étude **située à l'ouest** de la commune de Tavel (30) se situe au carrefour des communes de Lirac, Rochefort-du-Gard et Saint-Victor-la-Coste.



Intégration territoriale du projet

Plus qu'un « simple » développement de projet d'énergies renouvelables, le projet photovoltaïque de Campey se définit comme un **projet structurant, innovant et attractif** au sein du territoire du Gard Rhodanien. La commune de Tavel entend porter une attention particulière à ce qu'il s'inscrive dans les **dynamiques territoriales existantes** et en relation avec **les diverses parties prenantes**. En ce sens, les **entreprises locales** seront informées de l'avancement du projet et consultées dans le cadre de la construction et de l'entretien de la centrale photovoltaïque de Campey.

Au-delà de la prise en compte de la **sensibilité du site face au risque incendie** marquée par une implication le plus en amont possible du **Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard (SDIS 30)**, une attention particulière sera portée aux caractéristiques et usages actuels du site.

Concernant l'**usage du bois** actuellement présent, une réflexion sera menée en collaboration avec **l'Office National des Forêts (ONF)** et le **Syndicat Intercommunal à vocation unique (SIVU) de l'Yeuseraie** pour inscrire le projet photovoltaïque de Campey dans la continuité du plan de gestion forestière en place et au regard de la filière bois-énergie.

L'ensemble des **entités présentes et utilisatrices du site** à l'image des **chasseurs, vététistes,**

Le choix du site s'est porté sur un secteur **hors zonages environnementaux réglementaires**. Les études naturalistes, paysagères, amorcées dès cette année, ont pour vocation d'identifier les zones de moindres impacts pour œuvrer à la meilleure intégration du projet dans son environnement et dans le respect de la séquence **Eviter, Réduire, Compenser (ERC)**.

Calendrier prévisionnel



Prochaine étape : Une révision du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** sera nécessaire pour mettre en adéquation les objectifs en termes de surface installée pour des installations photovoltaïques au sol (**40 hectares**) avec la surface projetée de la centrale photovoltaïque de Campey à Tavel.